



DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES/SOUS-DIRECTION DES MOYENS GENERAUX/SERVICE DES MARCHES

DECISION N° 357 /26/DG/CNPS DU 27 AVR 2026

portant attribution du Marché, objet de l'Appel d'Offres National Ouvert  
n° 01/AONO/CNPS/DG/CIPM-AG.SPI/26 du 24 février 2026 pour la sécurisation du système de messagerie  
électronique de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale

### LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE

- VU le Traité révisé de la Conférence Inter africaine de la Prévoyance Sociale du 14 février 2014, ratifié par décret n°2020/239 du 28 avril 2020 ;
- VU le Décret n° 2008/129 du 07 avril 2008 portant nomination du Directeur Général de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU le Décret n° 2017/566 du 13 novembre 2017 portant nomination de la Présidente du Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU le Décret n° 2018/354 du 07 juin 2018 portant réorganisation et fonctionnement de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU l'Arrêté n°033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics ;
- VU la Résolution n° 37/2022/PCA du 05 août 2022 fixant les modalités de passation des marchés à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale du Cameroun (CNPS) ;
- VU l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert n° 01/AONO/CNPS/DG/CIPM-AG.SPI/26 du 24 février 2026 ;
- VU le rapport de la sous-commission d'analyse des offres administratives, techniques et financières de mars 2026;
- VU le Procès-Verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés chargée des Approvisionnements Généraux, des Services et Prestations Intellectuelles en sa session du 15 avril 2026.

### DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>.** – Le soumissionnaire **MOBACH SARL** est déclaré adjudicataire du Marché, objet de l'Appel d'Offres National Ouvert n° 01/AONO/CNPS/DG/CIPM-AG.SPI/26 du 24 février 2026 pour la sécurisation du système de messagerie électronique de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale, pour un montant de **FCFA HTT 92 121 000 (quatre-vingt-douze millions cent vingt-un mille)** et un délai d'exécution de **six (06) mois**.

**Article 2.-** La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

#### Ampliations :

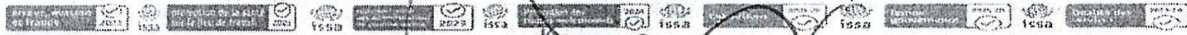
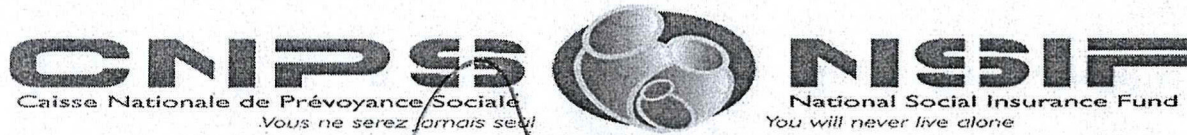
- PCA
- CIPM-AG.SPI
- DFC
- DAG/SM
- DECT



Yaoundé, le

27 AVR 2026

*Joël Aimé Divier Mekulu*  
*Mvondo Akame*



DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES/SOUS-DIRECTION DES MOYENS GENERAUX/SERVICE DES MARCHES

**COMMUNIQUE N° 06 /26/DG/CNPS DU 27 AVR 2026**

**PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL  
OUVERT N° 01/AONO/CNPS/DG/CIPM-AG.SPI/26 DU 24 FEVRIER 2026  
RELATIF A LA SECURISATION DU SYSTEME DE MESSAGERIE ELECTRONIQUE DE LA  
CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE**

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE COMMUNIQUE :

Les résultats de l'Appel d'Offres National Ouvert n° 01/AONO/CNPS/DG/CIPM-AG.SPI/26 du 24 février 2026 pour la sécurisation du système de messagerie électronique de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale, se présentent ainsi qu'il suit :

Lot	Attributaire	Montant HTT	Délai d'exécution
Lot unique	MOBACH SARL BP 9971 Maroua	92 121 000	06 mois

Ledit soumissionnaire est par conséquent prié de bien vouloir se présenter dès diffusion du présent communiqué, à la Direction des Affaires Générales/Service des Marchés sis au 9<sup>ème</sup> étage porte 903 de l'immeuble-siège de la CNPS, place de l'Indépendance, pour les formalités de notification du Marché considéré.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine. Passé ce délai, celles-ci seront purement et simplement détruites.

Le présent communiqué tient lieu de mainlevée de la caution de soumission des soumissionnaires non retenus.

Yaoundé le 27 AVR 2026

**Ampliations**

- PCA
- CIPM-AG.SPI
- DECT
- DAG
- SM
- Affichage
- Archives/Chrono



Noël Alain Olivier Mekulu  
Mwondo Akame